

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.  
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.  
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.  
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.  
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.  
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
Prise en charge : pec@mupras.com  
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND 4 5211

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0012280

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : Seuhaj Société : 5573 RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Seuhaj Nabil

Date de naissance : 20-8-61

Adresse : 99 Rue Da Fontaine les Sables

Tél. : 05 22 40 50 37

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur TALNAOUTI Brahim  
Médecine Générale  
70, Rue de Normandie Madrid  
Casablanca - Tel: 05 22 25 59 32

Date de consultation : 05/8/2008

Nom et prénom du malade : Mme Bernice Nadia

Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : lombalgie + shers

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : .....

Signature de l'adhérent(e) : Seuhaj

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/03/2020	C 01	200,00		<i>Dacteux 22 MAOUT Brahim Médecine Générale 10 Rue de Normandie Maârif CS 10000 - Tél : 05 22 25 59 32</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie El Aïcha Mme H.T. EL Aïcha Bd. Abdellatif Ben Kaâdour</i>	11/03/2020	496,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'Oral.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

**(Création, remont, adjonction)**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Dr. TAGNAOUTI Brahim

Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Bordeaux.

MEDECINE GENERALE

70, Rue de Normandie - Maârif

CASABLANCA

Tél. : 05 22 25 59 32

Casablanca, le ..... 05 Août 2020

الدكتور إبراهيم التكناوتي

خريج كلية الطب ببوردو

الطب العام

70، زلقة نورماندي - الماريف

الدار البيضاء - الهاتف ، 32 ، 05 22 25 59 32

الدار البيضاء، في

Mme Dennis Nadine

PPV : 40,00 DH  
PER : 12-2020  
LOT : 0507002

INDICAT  
TOI

PPV 22DH70

EXP 07/2020  
LOT 95026

INTETRIX GELULE NF  
B20  
P.P.V : 33DH90  
LOT : 6MA070  
PER : 01/2021

57,00

SURGAM 200 MG  
CP SEC B20  
P.P.V : 56DH40  
LOT : 118000 060825  
PPV : 138,30 DH  
LOT : 612488  
PER : 03/21

PPV : 34DH70  
PER : 07/23  
LOT : J2086

PPV : 34DH70  
PER : 06/23  
LOT : J1721

100 TMS 500  
Fechyl en une saule pse  
22,70 Diclofenac 34  
100 Enfleuse 0,5  
57,00 Diclofenac 34  
55,40 Purgam 200  
138,30 Augment 5  
56,60 Shlmax 10 2/8  
34,72 Zepropan 10 6 0,5  
Total 496,00

STILNOX 10MG  
CP PEL SEC B20  
P.P.V : 56DH60  
LOT : 9MA0833  
PER : 01/2023

EL ANADEL  
ARAKI  
Kabour  
6 118000 061465  
SILINUX 10MG  
CP PEL SEC B20  
P.P.V : 56DH60  
LOT : 20E005  
PER : 05/2024

6 118000 061466

Docteur TAGNAOUTI Brahim  
Médecine Générale  
70, Rue de Normandie Maârif  
Casablanca - Tel : 05 22 25 59 32

30651